

Table des matières

Introduction	7
<hr/>	
PREMIÈRE PARTIE	
LE CONTRAT DE TRAVAIL	11
Le travail des mineurs d'âge en Belgique	13
Steve GILSON et Aurélie ROGER	
Introduction	13
1. Le travail des mineurs en contexte	13
2. Objet et limites de la contribution	14
Section 1. La capacité du mineur à contracter	16
Introduction	16
Sous-section 1. La capacité du mineur sur le plan du droit civil	17
Introduction	17
A. Le mineur incapable de discernement	17
B. Le mineur capable de discernement	17
C. Le mineur émancipé	18
Sous-section 2. Incise : interaction entre capacité et consentement du mineur	18
A. Faculté ou obligation d'exercer une activité : entre l'autorité parentale et le consentement	18
B. L'incidence du droit à l'image sur le consentement du mineur	22
C. En guise de conclusion : la qualification juridique de l'engagement	24
Sous-section 3. La capacité sur le plan du droit du travail	25
A. L'intervention du droit social	25
B. La situation du mineur d'âge de 15-16 ans à 18 ans	26
C. Le mineur de moins de 15-16 ans	29
D. Le travailleur âgé de 18 ans au moins	29
Sous-section 4. La sanction du défaut de capacité	29
Section 2. La réglementation de l'activité de l'enfant	33
Sous-section 1. Sur le plan international	33
A. La Convention internationale des droits de l'enfant	33

B.	La Convention n° 138 et la Recommandation 146 de l'O.I.T. sur l'âge minimum de l'emploi	34
C.	La Convention n° 182 et la Recommandation 190 de l'O.I.T. sur les pires formes de travail des enfants	35
D.	La Charte sociale européenne	35
E.	Les instruments de protection des droits de l'homme	36
Sous-section 2.	Sur le plan national	36
A.	L'adoption de la loi du 5 août 1992	37
B.	Le champ d'application: notion d'enfants et de jeunes travailleurs	38
C.	L'interdiction de faire travailler des enfants	40
Section 3.	La réglementation du travail des jeunes	58
Sous-section 1.	Sur le plan international	58
Sous-section 2.	Sur le plan national	59
A.	Le cadre général	59
B.	L'interdiction d'occuper les jeunes travailleurs à certaines activités	60
C.	Les dérogations aux interdictions d'occuper les jeunes travailleurs à certaines activités	63
D.	Le régime du temps de travail des jeunes travailleurs	64
Conclusions		76
Le contrat d'apprentissage industriel: de la théorie à la pratique		79
Nathalie ROBERT		
Introduction		79
Section 1.	Genèse et historique du cadre légal régissant l'apprentissage industriel	79
Section 2.	Champ d'application de la loi	81
Sous-section 1.	Les professions visées	81
Sous-section 2.	Les entreprises concernées	82
Section 3.	Définition et éléments constitutifs du contrat d'apprentissage industriel	83
Section 4.	Conditions posées à la conclusion du contrat d'apprentissage	84
Sous-section 1.	Les conditions relatives à l'apprenti	84
Sous-section 2.	Les conditions relatives au patron	85
Sous-section 3.	Les conditions relatives à la profession visée	86
Sous-section 4.	Les sanctions	87

Section 5. Structure et organisation	87
Sous-section 1. Les comités paritaires	87
Sous-section 2. Le Conseil national du travail	88
Sous-section 3. L'instrument de fond : le règlement d'apprentissage	89
Sous-section 4. Les organes de contrôle	90
Section 6. Formation du contrat	91
Sous-section 1. Capacité à conclure	91
Sous-section 2. Formalité de l'écrit	91
Sous-section 3. Examen médical	92
Sous-section 4. Durée du contrat	93
Sous-section 5. Clauses particulières	94
A. Clause d'essai (art. 12 de la loi)	94
B. Clause de non-concurrence (art. 42 de la loi)	95
C. Clauses résolutoires (art. 41 de la loi)	95
D. Clauses restreignant les droits de l'apprenti (art. 10 de la loi)	95
Section 6. Droits et obligations des parties	95
Sous-section 1. Généralités	95
Sous-section 2. Les obligations du patron	96
Sous-section 3. Les obligations de l'apprenti	96
Sous-section 4. La responsabilité de l'apprenti	97
Section 7. Aspects rémunérateurs	98
Sous-section 1. Indemnité d'apprentissage et autres avantages	98
A. Indemnité d'apprentissage	98
B. Bonus de démarrage et de stage	100
Sous-section 2. Protection de la rémunération	102
Sous-section 3. Aspects sociaux et fiscaux	102
Section 8. Statut et protection de l'apprenti	103
Sous-section 1. Aspects de droit du travail	103
Sous-section 2. Aspects de sécurité sociale	104
A. Accidents du travail	104
B. Assurance soins de santé et indemnités	105
C. Chômage	106
D. Vacances annuelles	106
E. Allocations familiales	107
F. Pension	107

Section 9. Suspension et prolongation du contrat	107
Sous-section 1. Les causes de suspension	107
Sous-section 2. Les conséquences de la suspension	108
Sous-section 3. La prolongation du contrat d'apprentissage	109
Section 10. Fin du contrat	109
Sous-section 1. Les modes généraux d'extinction du contrat	109
Sous-section 2. Les modes spécifiques de rupture du contrat	111
A. Modes de rupture réguliers	111
B. Rupture irrégulière	114
C. Obligations naissant de la rupture du contrat d'apprentissage	115
Section 11. Litiges et prescription	115
Sous-section 1. Arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits	115
Sous-section 2. Prescription	115
Le contrat d'occupation d'étudiants	117
Mikaël GLORIEUX	
Introduction	117
Section 1. Notion et contours du contrat d'occupation d'étudiants	117
Section 2. Formalités du contrat et protection du travailleur étudiant	126
Section 3. Cessation du contrat d'occupation d'étudiants	131
Conclusion	133
La convention de premier emploi	135
Rony BAERT	
Introduction	135
Références légales	136
Section 1. Champ d'application	136
Sous-section 1. Les employeurs concernés	136
A. Les employeurs du secteur privé	136
B. Les employeurs du secteur public et assimilé	137
Sous-section 2. Les travailleurs concernés	139

Section 2. L'obligation d'embauche dans le secteur privé	142
Sous-section 1. L'obligation d'embauche individuelle	143
A. La notion d'employeur	143
B. Le calcul de l'effectif du personnel au 30 juin de l'année précédente	143
C. Le volume de l'obligation d'embauche individuelle	146
D. Le calcul de l'effectif exprimé en équivalents temps plein	147
E. La réalisation de l'obligation d'embauche individuelle	148
F. La comptabilisation du nombre de jeunes occupés	148
G. L'exclusion des jeunes pour le respect de l'obligation d'embauche	150
Sous-section 2. L'obligation d'embauche collective	150
Section 3. L'obligation d'embauche dans le secteur public et dans le secteur privé non-marchand	151
Sous-section 1. Généralités	151
Sous-section 2. Le volume de l'obligation d'embauche individuelle	153
Section 4. Les trois formes de la C.P.E.	156
Sous-section 1. Le contrat de travail ordinaire (contrat de type 1)	156
Sous-section 2. Le contrat de travail à temps partiel associé à une formation (contrat de type 2)	157
Sous-section 3. Le contrat d'apprentissage (contrat de type 3)	160
Sous-section 4. Les dispositions communes aux trois formes de la C.P.E.	161
Sous-section 5. Les exclusions	162
Section 5. Les particularités légales propres aux C.P.E.	163
Sous-section 1. La rémunération	164
Sous-section 2. Le délai de préavis	165
Sous-section 3. Les absences pour rechercher un nouvel emploi	166
Section 6. Les formalités administratives	166
Sous-section 1. Lors de la conclusion de la C.P.E.	166
A. La convention de premier emploi	167
B. La carte de travail (appelée carte de travail Start)	168
Sous-section 2. Pendant l'exécution de la C.P.E.	168
Sous-section 3. À l'issue de la C.P.E.	168
A. Lorsque le contrat a été conclu à durée indéterminée	168
B. Lorsque le contrat a été conclu à durée déterminée	168

Section 7. Les dispenses à l'obligation individuelle d'embauche	169
Sous-section 1. Les administrations locales soumises à un plan d'assainissement	170
Sous-section 2. Les administrations locales et les employeurs du secteur privé non-marchand qui sont en difficulté financière	171
Sous-section 3. Les employeurs du secteur privé qui connaissent des difficultés	171
Sous-section 4. Les employeurs du secteur privé qui ont consenti un effort raisonnable en faveur de l'emploi	173
A. Conditions	173
B. Procédure	174
Sous-section 5. Les employeurs du secteur privé qui connaissent une diminution graduelle de l'effectif du personnel	177
Sous-section 6. Les employeurs des secteurs public et privé qui facilitent la formation et les stages en milieu professionnel	178
A. Importance de la dispense et public-cible	178
B. Condition : la conclusion d'une convention	179
C. Procédure	179
D. Retrait de la dispense partielle	180
Section 8. Les modalités particulières applicables à certaines entreprises dans le cadre de l'obligation individuelle d'embauche	181
Sous-section 1. Les entreprises saisonnières	181
Sous-section 2. Les groupes d'employeurs	184
Sous-section 3. Les entreprises fusionnées	186
Sous-section 4. Les entreprises scindées	188
Section 9. Le contrôle, les sanctions et l'évaluation	190
Sous-section 1. Le contrôle	190
Sous-section 2. Les sanctions	191
Sous-section 3. L'évaluation	192
Les jeunes au pair	193
Charles-Éric CLESSE	
Considérations liminaires	193
Section 1. Les jeunes au pair hors E.E.E.	194
Sous-section 1. Définition	194

Sous-section 2.	La présomption de contrat de travail	195
A.	La légalité de la présomption	195
B.	Les mécanismes de la présomption	196
C.	L'utilité de la présomption	197
D.	Les conséquences de la présomption	197
Sous-section 3.	Les cotisations O.N.S.S.	198
Sous-section 4.	Les visites domiciliaires des inspecteurs sociaux	199
Section 2.	Les jeunes au pair de l'E.E.E.	200
Sous-section 1.	Définition	200
Sous-section 2.	L'existence d'un contrat de travail	200
A.	La finalité de l'engagement	200
B.	Les critères de distinction avec le contrat de travail	201
Section 3.	Appendice : les baby-sitters	204
Les jeunes au pair de nationalité étrangère et leurs droits en Belgique vis-à-vis de leur famille d'accueil et de l'administration		205
Frédéric DUQUESNE		
Section 1.	Les sources légales définissant le placement au pair et la spécificité de ces situations	205
Sous-section 1.	L'accord européen de Strasbourg	205
Sous-section 2.	L'arrêté royal du 9 juin 1999	205
Sous-section 3.	Les spécificités de ces situations	206
Section 2.	L'autorisation d'occupation et le permis de travail	207
Sous-section 1.	La nécessité d'un permis de travail pour les jeunes personnes au pair de nationalité étrangère	207
Sous-section 2.	Le dossier de demande d'autorisation d'occuper une jeune personne au pair	208
Sous-section 3.	Qui a le droit d'être jeune personne au pair en Belgique ?	212
Sous-section 4.	Quelles sont les familles qui ne peuvent pas accueillir une jeune personne au pair ?	213
Sous-section 5.	En cas de refus de délivrance du permis de travail	214
Sous-section 6.	Le visa	215
Section 3.	Les droits de la jeune personne au pair durant le placement en famille d'accueil	216
Sous-section 1.	Le droit au séjour	216

Sous-section 2.	Le droit d'être logé dans la famille et d'avoir libre accès à l'habitation	217
Sous-section 3.	Le droit d'avoir une chambre individuelle	217
Sous-section 4.	Le droit d'assister aux cours	218
Sous-section 5.	Le droit de refuser certaines tâches	220
Sous-section 6.	Les droits aux soins de santé	222
Sous-section 7.	L'argent de poche	222
Sous-section 8.	Les convictions religieuses et le culte	223
Sous-section 9.	Les contacts avec les fonctionnaires chargés de l'inspection	223
Sous-section 10.	Changer de famille	224
Section 4.	Les interdits en cours de placement	225
Sous-section 1.	Le cas du voyage de la famille d'accueil accompagnée de la jeune personne au pair	225
Sous-section 2.	Les vacances scolaires des enfants	225
Sous-section 3.	Cesser les cours parce que le niveau de français est suffisant	226
Sous-section 4.	Occuper un autre emploi en Belgique	226
Sous-section 5.	Occuper deux jeunes personnes au pair soumises au permis de travail en même temps	226
Sous-section 6.	Les modifications dans l'organisation familiale incompatibles avec un placement au pair	227
Section 5.	Les obligations de la jeune personne au pair et de la famille d'accueil à l'issue du placement	227
Sous-section 1.	Quand un placement prend-il fin ?	227
Sous-section 2.	L'obligation de signaler toute fin d'occupation avant l'issue du permis de travail	228
Sous-section 3.	Le retrait du permis de travail et de l'autorisation d'occupation	228
Sous-section 4.	L'obligation de quitter la Belgique à l'issue du placement au pair	229
Sous-section 5.	Les effets de l'engagement de prise en charge signé par la famille d'accueil après le placement au pair	230
Sous-section 6.	Quelles démarches accomplir en cas de changement de famille ?	230
Conclusions		231

DEUXIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS	233
---	-----

Les extensions et exclusions d'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés	235
--	-----

Charles-Éric CLESSE

Introduction	235
--------------	-----

Section 1. Les contrats de formation professionnelle	236
--	-----

Section 2. Les boursiers	236
--------------------------	-----

Sous-section 1. Le texte légal	236
--------------------------------	-----

Sous-section 2. Les boursiers visés	237
-------------------------------------	-----

Section 3. Les médecins spécialistes ou généralistes en formation	239
---	-----

Sous-section 1. Le texte légal	239
--------------------------------	-----

Sous-section 2. Les conditions légales	240
--	-----

Sous-section 3. L'absence de contrat de travail	240
---	-----

Section 4. Les étudiants	241
--------------------------	-----

Sous-section 1. En droit du travail	241
-------------------------------------	-----

Sous-section 2. En droit de la sécurité sociale	243
---	-----

A. L'extension à la sécurité sociale	243
--------------------------------------	-----

B. Utilité de l'extension	243
---------------------------	-----

C. Exclusions	243
---------------	-----

Section 5. Les jeunes travailleurs	247
------------------------------------	-----

Section 6. Les apprentis et stagiaires	247
--	-----

Les jeunes travailleurs et les réductions de cotisations de sécurité sociale	249
---	-----

Marie-Hélène VRIELINCK

Avant-propos	249
--------------	-----

Section 1. Les réductions de cotisations de sécurité sociale en général : l'objectif poursuivi	250
--	-----

Section 2. Les réductions de cotisations de sécurité sociale en faveur des jeunes travailleurs : l'objectif poursuivi	251
---	-----

Section 3. Les réductions de cotisations de sécurité sociale : Contexte historique	251
--	-----

Sous-section 1.	Les années septante	251
A.	Les premières mesures de réduction des cotisations de sécurité sociale	251
B.	La formation	253
Sous-section 2.	Les années 1980	255
A.	Les mesures drastiques d'économie	256
B.	Les réductions de cotisations patronales de sécurité sociale en vue de favoriser l'emploi des jeunes	257
C.	Les mesures prises en vue de l'insertion professionnelle des jeunes accompagnées de réductions de cotisations patronales de sécurité sociale	259
D.	La création d'un régime particulier de sécurité sociale pour les jeunes défavorisés ou l'arrêté royal n° 499 du 31 décembre 1986 portant réglementation de la sécurité sociale de certains jeunes défavorisés	263
Sous-section 3.	Les années 1990	265
A.	Mesure en faveur de l'augmentation de la compétitivité des entreprises qui occupent un fort taux de main-d'œuvre : le Maribel élargi	265
B.	Mesure en faveur de l'emploi des moins qualifiés : la réduction des cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires	265
c.	Mesure en faveur de l'emploi des jeunes en particulier : le « Plan d'embauche des jeunes »	266
D.	Mesure en faveur de l'engagement des chômeurs et demandeurs d'emploi en général : le « Plan d'embauche des demandeurs d'emploi »	269
E.	Exonération des cotisations de sécurité sociale pour les jeunes soumis à l'obligation scolaire à temps partiel et occupés en vertu d'une convention d'insertion socio-professionnelle	271
Sous-section 4.	Les années 2000 à 2011	271
A.	L'introduction d'une réduction sur les cotisations personnelles de sécurité sociale pour les bas salaires	271
B.	La formation des jeunes : le « plan Rosetta » ou l'instauration des conventions de premier emploi	272
C.	La fusion du Maribel et de la réduction bas salaires : la réduction structurelle	274
D.	L'harmonisation et la simplification des régimes de réduction de cotisations de sécurité sociale : la réduction structurelle nouvelle mouture et l'intégration des réductions existantes dans des groupes-cibles	275
Section 4.	La réduction groupe-cible jeunes travailleurs	278
Sous-section 1.	Les jeunes travailleurs âgés de plus de 18 ans à moins de 30 ans	282

Sous-section 2. Les jeunes moins qualifiés ou très peu qualifiés occupés dans le cadre d'une convention de premier emploi	282
Sous-section 3. Les jeunes âgés de moins de 19 ans	285
Section 5. La réduction groupe-cible pour les « tuteurs »	286
Conclusion	287
Le jeune dans le droit des prestations familiales	291
Stéphanie VANBINST et Simon PALATE	
Introduction générale	291
Section 1. Le jeune, la famille éclatée et ses implications	292
Sous-section 1. Introduction	292
Sous-section 2. La famille monoparentale	294
A. Détermination de l'attributaire	294
B. Détermination de l'allocataire	298
Sous-section 3. La famille recomposée	302
A. Détermination de l'attributaire	302
B. Détermination de l'allocataire et montant des allocations	302
Sous-section 4. Les difficultés pratiques liées aux tribunaux compétents	306
Section 2. Le jeune sur la voie de l'autonomie	311
Sous-section 1. Les allocations familiales payées à l'enfant « lui-même »	311
A. Les hypothèses d'« autonomie » visées par la réglementation	311
B. Le paiement peut néanmoins être fait à une autre personne que l'enfant	313
C. Incidence de la qualité d'enfant-allocataire sur le montant des allocations familiales	315
Sous-section 2. L'enfant en processus de formation ou d'apprentissage	317
A. Principes	317
B. Les dérogations à la condition d'âge	318
C. Les études, stages et autres formations réalisés à l'étranger	324
Section 3. Le jeune en « manque » d'autonomie	327
Sous-section 1. L'enfant placé	327
ANTHEMIS	641

A.	L'enfant placé dans une institution	327
B.	L'enfant placé dans une famille d'accueil	329
C.	L'incidence du placement sur le montant des allocations familiales	331
Sous-section 2.	L'enfant handicapé	332
A.	Un statut dérogatoire aux principes des lois coordonnées	332
B.	La qualité d'attributaire et l'évaluation du degré d'autonomie	332
C.	Le montant des allocations familiales de l'enfant handicapé	337
Sous-section 3.	L'enfant orphelin	338
A.	Les conditions d'ouverture du droit au supplément	338
B.	La perte du droit au supplément: le remariage du parent survivant ou la cohabitation avec un parent autre qu'un parent ou allié jusqu'au troisième degré inclusivement	341
C.	L'abandon de l'enfant par le parent survivant	345
D.	L'incidence des allocations familiales majorées sur le rang des enfants	347
	Conclusion générale	348
	Les jeunes et le chômage	351
	Nathalie MONFORTI et Élise DERMINE	
	Introduction	351
	Section 1. Jeunes chômeurs et allocations d'attente – Généralités	353
Sous-section 1.	Conditions d'admissibilité	353
A.	Fin de l'obligation scolaire	354
B.	Conditions en matière d'études ou d'apprentissage	354
C.	Condition de stage	358
D.	Condition d'âge	361
Sous-section 2.	Montant des allocations	361
	Section 2. Jeunes chômeurs et mobilité internationale	362
Sous-section 1.	Contextualisation et objet de la section	362
Sous-section 2.	Les Belges qui ont terminé leurs études secondaires à l'étranger	363
A.	L'arrêt D' <i>Hoop</i> et le littera j)	363
B.	Conformité du littera j) à la jurisprudence de la Cour de justice?	364
Sous-section 3.	Les non-Belges ressortissants de l'Union européenne	365

A.	Conditions d'admissibilité – État de la réglementation actuelle	365
B.	L'arrêt <i>Commission contre Belgique</i> et le littera h)	366
C.	L'arrêt <i>Ioannidis</i> et le <i>statu quo</i>	367
Sous-section 4.	Les ressortissants d'États tiers	370
A.	Conditions d'admissibilité – État de la réglementation actuelle	370
B.	Conformité de la condition de nationalité au regard de la jurisprudence strasbourgeoise	371
C.	Conformité de la condition d'études à la jurisprudence strasbourgeoise	374
Sous-section 5.	Les séjours à l'étranger pendant le stage	375
A.	Les prestations de travail à l'étranger	375
B.	La résidence à l'étranger	377
Section 3.	Jeunes chômeurs et logiques d'activation	378
Sous-section 1.	Contextualisation et objet de la contribution	378
A.	Contextualisation	378
B.	Objet de la contribution	379
Sous-section 2.	Allocations d'attente et procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi	379
A.	La procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi	380
B.	Particularités de la procédure pour les bénéficiaires d'allocations d'attente	381
Sous-section 3.	Adaptations de la réglementation sur le chômage aux différentes mesures pour l'emploi	387
A.	Mesures pour l'emploi et stage d'attente	387
B.	Les allocations de formation et les allocations de stage	388
C.	Les allocations d'établissement	389
Conclusion		390
Les jeunes et la pension légale : assimilations et bonifications pour années d'études		393
Valérie FLOHIMONT		
Introduction		393
Section 1.	Assimilation des années d'études selon les catégories professionnelles	394
Sous-section 1.	Assimilation des années d'études dans le régime des salariés	394

Sous-section 2.	Assimilation des années d'études dans le régime des indépendants	396
Sous-section 3.	Assimilation des années d'études dans le régime des fonctionnaires	400
Section 2.	Différences de traitement entre catégories professionnelles	404
	Conclusions	410
La notion d'état antérieur en assurance indemnités		
Incapacité avant l'entrée sur le marché de l'emploi, capacité de gain à la fin des études		
	Serge HOSTAUX	413
Section 1.	Les instances de contrôle	414
Sous-section 1.	La période d'incapacité primaire	414
A.	Le médecin-conseil	414
B.	Les médecins-inspecteurs du Service d'évaluation et de contrôle médicaux	415
C.	Les services de contrôle médical agréés	416
Sous-section 2.	La période d'invalidité	416
A.	La commission supérieure	416
B.	Les commissions régionales	417
C.	Le médecin-conseil et le médecin-inspecteur	417
Section 2.	Les recours	417
Section 3.	La définition légale de l'incapacité de travail dans l'assurance indemnités des travailleurs salariés	418
Sous-section 1.	L'arrêt de toute activité	418
Sous-section 2.	La perte de deux tiers au moins de la capacité de gain	419
A.	Le travailleur de référence	420
B.	Le groupe de professions de référence	421
C.	Le marché de l'emploi de référence	422
Sous-section 3.	La cessation de l'activité est la conséquence directe du début ou de l'aggravation de lésions ou de troubles fonctionnels	423
	Conclusion	427

Les jeunes et les vacances annuelles	431
Marc MORSA	
Introduction	432
Section 1. Quels sont les jeunes qui bénéficient des vacances annuelles?	435
Sous-section 1. L'assujettissement des jeunes aux lois relatives aux vacances annuelles : une équation irrésoluble ?	435
Sous-section 2. L'assujettissement des jeunes dans la loi de sécurité sociale	436
A. Les principes	436
B. Les exceptions : personnes exclues du champ d'application personnel du régime de sécurité sociale des travailleurs salariés	442
C. Les difficultés suscitées par la non-reconduction de certaines mesures et la non-exécution d'autres mesures dans la réglementation en matière de sécurité sociale pour travailleurs salariés ainsi que d'autres catégories « flottantes » (stagiaires, jeunes au pair)	450
Sous-section 3. Les autres catégories « flottantes » : oui sauf si...	455
A. Les stagiaires	455
B. Les jeunes au pair	456
C. Les baby-sitters	459
Section 2. Quels sont les droits en matière de vacances annuelles pour ces jeunes?	460
Sous-section 1. Les règles communes aux régimes ouvriers et employés	460
A. L'application de la règle de la proportionnalité – Article 2 des lois coordonnées	460
B. L'interdiction de faire abandon de ses droits en matière de vacances annuelles – Article 2 des lois coordonnées	460
C. L'application de la notion uniforme de temps de travail – Article 2 <i>bis</i> des lois coordonnées	461
D. La détermination de la durée des vacances annuelles – Notion d'exercice et d'année de vacances – Articles 3 et 4 des lois coordonnées	462
E. La détermination de la date de vacances	462
F. Jours ne pouvant être portés en compte en tant que jours de vacances annuelles	464
G. La période visée par la déclaration justificative des cotisations (DmfA) : les jours de formation en entreprise et les jours de formation théorique	464
H. Le système facultatif des vacances « jeunes travailleurs »	465
ANTHEMIS	645

Sous-section 2.	Le régime des vacances annuelles des (apprentis) ouvriers	467
A.	La durée des vacances annuelles des (apprentis) ouvriers	467
B.	Les périodes assimilées	471
C.	La détermination des pécules de vacances	481
Sous-section 3.	Le régime des vacances annuelles des (apprentis) employés	484
A.	La durée des vacances annuelles	484
B.	Les périodes d'interruption de travail assimilées à des jours de travail effectif normal	487
C.	La détermination des pécules de vacances	490
Section 3.	La surveillance de l'application de la réglementation en matière de vacances annuelles et les nouvelles règles de prescription	496
Sous-section 1.	La surveillance de la réglementation et le Code pénal social	496
Sous-section 2.	Les nouvelles règles de prescription	498
Section 4.	La compatibilité du régime des vacances annuelles (singulièrement des jeunes « apprentis ») au regard des obligations internationales souscrites par la Belgique	499
Conclusions		502
Annexe – Tableau synoptique des différentes formules de formation en alternance		504
Le droit à l'aide sociale des jeunes		507
Claire PICARD et Steve GILSON		
Introduction		507
Section 1.	Le jeune et le droit à l'intégration sociale	509
Sous-section 1.	L'âge comme condition du droit à l'intégration sociale	509
Sous-section 2.	L'intégration sociale des jeunes dans le cadre de la loi du 26 mai 2002	510
A.	Notion d'intégration sociale	510
B.	L'intégration sociale par l'emploi	513
C.	La notion de projet individualisé d'intégration sociale	515
D.	Les conditions d'octroi du projet individualisé d'intégration sociale : obligation ou faculté	519

E. Conditions du droit à l'intégration sociale (DIS)	522
Section 2. Le jeune et le droit à l'aide sociale au sens strict	524
Sous-section 1. L'absence de condition d'âge	524
Sous-section 2. L'aide sociale ouverte au mineur	524
Sous-section 3. L'articulation de l'aide sociale et de l'aide à la jeunesse	525
Sous-section 4. Les mineurs étrangers en séjour irrégulier avec leur famille	529
A. Historique de l'article 57, § 2	529
B. L'aide due aux enfants dont les parents séjournent illégalement sur le territoire à la lumière de l'arrêt n° 106/2003 de la Cour constitutionnelle	532
C. L'aide octroyée dans un centre fédéral d'accueil	535
D. Les enfants belges dont les parents sont en séjour illégal	542
Section 3. Le jeune aux études	543
Section 4. L'articulation des solidarités étatique et familiale	547
Sous-section 1. Contexte	547
Sous-section 2. Le renvoi <i>a priori</i> vers les débiteurs d'aliments	548
Sous-section 3. Le recouvrement de l'aide sociale et du revenu d'intégration auprès des débiteurs alimentaires	553
Section 5. Questions de procédures administrative et judiciaire	554
Sous-section 1. La compétence territoriale des C.P.A.S. envers les jeunes	554
Sous-section 2. Le droit au recours du mineur	556
Conclusions	556

TROISIÈME PARTIE

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	559
---	-----

Les cotisations sociales de début d'activité	561
---	-----

Charles-Éric CLESSE

Introduction	561
--------------	-----

Section 1. L'assujettissement	561
-------------------------------	-----

Sous-section 1. L'assujettissement volontaire	561
---	-----

Sous-section 2. L'assujettissement d'office	562
Section 2. Une affiliation à titre principal ou complémentaire	564
Section 3. La base de calcul des cotisations sociales	565
Section 4. Le paiement des cotisations	566
Section 5. La diminution des cotisations pour certains travailleurs	567
Section 6. La régularisation des cotisations provisoires	567
Section 7. Les demandes de dispense	568
Section 8. Les jeunes aidants	568

QUATRIÈME PARTIE

LE DROIT COLLECTIF DU TRAVAIL	569
-------------------------------	-----

La représentation des jeunes travailleurs au sein des organes de concertation de l'entreprise	571
--	-----

Olivier RIJCKAERT

Introduction	571
Section 1. La représentation des jeunes travailleurs	572
Sous-section 1. Les mandats en fonction des catégories de travailleurs	572
Sous-section 2. Notion de « jeune travailleur »	572
Sous-section 3. Nombre de mandats accordés aux jeunes travailleurs	573
A. Entreprises comptant moins de vingt-cinq jeunes travailleurs	573
B. Entreprises comptant au moins vingt-cinq jeunes travailleurs	573
Sous-section 4. Conditions d'électorat	574
Sous-section 5. Conditions d'éligibilité	575
A. Être présenté par une organisation représentative des travailleurs	575
B. Remplir une condition d'âge	575
C. Appartenir à la catégorie des jeunes travailleurs	575
D. Autres conditions générales d'éligibilité	577
Section 2. Le rôle des organes de concertation	577
Sous-section 1. Le conseil d'entreprise	578
A. Principales missions d'ordre économique et financier	578
B. Principales missions d'ordre social du conseil d'entreprise	579

C.	Missions du conseil d'entreprise visant particulièrement les jeunes travailleurs	580
Sous-section 2.	Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)	584
A.	Missions générales du CPPT	584
B.	Missions du CPPT touchant spécifiquement les jeunes travailleurs	585
<hr/>		
CINQUIÈME PARTIE		
	LES PRIMES À L'EMBAUCHE	589
	Les diverses primes au premier emploi	591
	Astrid LIBERT	
Section 1.	Réductions «jeunes travailleurs» (Convention de premier emploi / Activa Start)	592
Section 2.	Réduction O.N.S.S. – «Jeunes travailleurs» à bas salaire	596
Section 3.	Réductions O.N.S.S.	599
Section 4.	Plan d'embauche Win-Win	603
Section 5.	APE Marchand-Jeunes	609
Section 6.	Le Plan Formation-Insertion (PFI)	611
Section 7.	Réductions O.N.S.S. Premiers engagements	613
Section 8.	Prime à l'emploi de la Région wallonne	615
Annexe 1.	APE Jeunes	618
Annexe 2.	Prime à l'emploi	627